

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

04/07/2023

N° E23000064 / 30

le président du tribunal administratif

**Décision désignation commissaire du 04/07/2023**

**CODE :**

Vu enregistrée le 04/07/2023, la lettre par laquelle Madame la Préfète du Gard (DDTM Alès) demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*la demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de BEUCAIRE, déposée par la société CN'AIR ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Etienne TARDIOU est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Monsieur Michel HOCEDEZ est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à la Préfète du Gard (DDTM Alès), la société CN'AIR en qualité de maître d'ouvrage, à Monsieur Etienne TARDIOU et à Monsieur Michel HOCEDEZ.

Fait à Nîmes, le 04/07/2023

le président,



Christophe CIRÉFICE